

EVENEMENTS ET PERSPECTIVES

Echec retentissant de la CMP sur le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire, imputé à LR par La REM

Dix jours après une rentrée parlementaire et scolaire sous le signe d'une nouvelle vague de Covid, et plus particulièrement du variant Omicron qui n'en finit plus de rebattre les cartes, la journée d'hier s'annonçait à risques entre la commission mixte paritaire sur le projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire et la grève dans l'Education nationale.

Au Parlement, la bonne volonté affichée n'a pas suffi. Les quatre heures de négociations serrées et ponctuées de nombreuses suspensions pour passer en revue les possibilités de compromis ont achoppé en fin d'après-midi, malgré un "accord de principe" de courte durée. A défaut de fumée blanche, c'est sur une déclaration de guerre qu'a pris fin la commission mixte paritaire qui avait ainsi pris des airs de conclave.

La présidente de la commission des Lois de l'Assemblée nationale Yaël BRAUN-PIVET et le président du groupe REM de l'Assemblée nationale Christophe CASTANER ont en effet imputé cet échec à un tweet du président du groupe LR du Sénat Bruno RETAILLEAU, diffusé alors que la CMP était encore réunie.

"La CMP sur le passe vaccinal a donné raison au Sénat, c'est la victoire du bon sens. Les sénateurs ont obtenu de nombreuses clarifications et simplifications. Le passe est destiné à protéger les Français et à rien d'autre... n'en déplaise à Emmanuel MACRON", a écrit sur le réseau social M. RETAILLEAU.

"Une atteinte aux institutions", a condamné la première. Le second y a vu "un mépris inacceptable" : si "les sénateurs ont fait beaucoup de concessions (...) la tentative de récupération politique de nos travaux n'est vraiment pas à la hauteur de l'enjeu sanitaire", a déploré l'ancien ministre avant de prévenir que la majorité n'acceptera pas "de voter un texte au rabais". "On ne peut suspendre des travaux qui étaient aussi proches d'un accord sur la base d'un événement extérieur", a déploré le rapporteur (LR) du texte au Sénat Philippe BAS, regrettant une "réaction excessive de la majorité". Pour le sénateur (PS) du Loiret Jean-Pierre SUEUR, cela prête d'ailleurs à réfléchir sur "les effets pervers que l'obsession des réseaux sociaux peut avoir sur la politique". Un "prétexte de forme ne saurait justifier devant les Français la remise en cause d'un accord sur le fond", ont solidairement dénoncé M. RETAILLEAU et son homologue du groupe UC Hervé MARSEILLE. Il s'agit de "perpétuer le coup politique et pouvoir dire que 'c'est la faute des Républicains si tout ça n'aboutit pas'", a estimé dans une longue vidéo le député (LFI) du Nord Ugo BERNALICIS, un voyant, un "habillage stratégique" dès lors que l'entrée en vigueur du texte à la date initialement prévue, soit demain, n'était plus possible. "Les modifications proposées par le Sénat n'avaient qu'un objectif : permettre un accord au sein des LR", a rétorqué M. CASTANER.

Les modifications apportées au Sénat

Dans la nuit de mercredi à jeudi, le président du groupe LR avait averti que "balayer d'un revers de main" en CMP les apports du Sénat "serait un mauvais choix". "Nous tendons la main, mais nous ne le ferons pas à n'importe quel prix", avait-il ajouté, exigeant "la responsabilité, mais (...) aussi la proportionnalité".

Sous la présidence de M. Gérard LARCHER, les sénateurs avaient approuvé le projet de loi par 249 voix pour, 63 contre et 26 abstentions. Au sein de la majorité, 106 sénateurs LR et 44 UC ont soutenu le texte, quand 19 Républicains s'y sont opposés, et que deux centristes ont opté pour l'abstention. Les groupes socialiste, RDSE, RDPI et LI ont très majoritairement approuvé le texte, tandis que les élus CRCE et EST s'y opposaient unanimement.

Au préalable, le Sénat avait apporté des modifications notoires, souvent en dépit de l'avis défavorable du gouvernement : seuil de déclenchement du passe vaccinal (national à 10 000 hospitalisations ou à défaut départemental quand le taux de vaccination complète est inférieur à 80 % de la population ou qu'un taux d'incidence élevé est constaté) ; maintien du seul passe sanitaire pour les mineurs, suppression de la possibilité de contrôler l'identité des détenteurs de passe vaccinal pour les gérants des lieux et activités qui y sont soumis ; rétablissement de l'autorisation parentale unique pour la vaccination des 5-11 ans ; suppression du basculement temporaire vers un régime de sanctions administratives contre les entreprises ne jouant pas le jeu du télétravail ou n'appliquant pas le protocole sanitaire.

Nouveau calendrier parlementaire

La nouvelle lecture du projet de loi renforçant les outils de gestion de la crise sanitaire a débuté dès hier soir, la commission des Lois de l'Assemblée nationale s'étant réunie vers 22h dans un contexte plus que tendu. Sa version du texte sera discutée en séance à partir de cet après-midi. Les sénateurs pourraient être sollicités durant le week-end, de même que les députés pour la lecture définitive. Des discussions qui se dérouleront en l'absence du ministre des Solidarités et de la Santé Olivier VERAN. Testé positif au Covid hier, il doit s'isoler jusqu'à lundi compris. Le Conseil constitutionnel sera ensuite saisi, a minima par les députés LR et les députés de gauche. La promulgation du texte devrait donc avoir lieu avec a minima une semaine de retard.

Mobilisation suivie dans l'Education nationale

Dans la rue, la mobilisation était importante, à la hauteur de l'exaspération causée par la valse des protocoles sanitaires. A l'ensemble des syndicats enseignants, se sont associés les infirmières et personnels de vie scolaire, les mouvements lycéens (FIDL, MNL et La Voix lycéenne) ainsi que la FCPE, première organisation de parents d'élèves et l'Unaape (Union nationale des associations autonomes de parents d'élèves), et, fait plus rare, les inspecteurs de l'Education nationale ou les chefs d'établissements. "Il y a trop d'inadéquation entre les contraintes données et la réalité du terrain, on épuise tout le monde", a expliqué le secrétaire général du Syndicat de l'inspection de l'Education nationale (SI.EN UNSA, majoritaire) Patrick ROUMAGNAC. "Depuis de nombreuses années, nous n'avons pas vu un ensemble aussi compact et unitaire de syndicats, à la fois du premier, du second degré, mais aussi de l'encadrement", a observé l'historien de l'éducation Claude LELIEVRE dans "Libération".

Ainsi, près de 38,5 % des enseignants étaient en grève dans les écoles maternelles et élémentaires, selon le ministère de l'Education ; 75 % selon le SNUipp-FSU, premier syndicat du primaire, qui indiquait la fermeture d'une école primaire sur deux. Dans les collèges et lycées, 23,7 % des enseignants sont mobilisés, selon le ministère, 62 % d'après le Snes-FSU, premier syndicat du second degré, assurant que "la grève est majoritaire et témoigne d'une forte colère dans la communauté éducative". De plus 77 500 personnes ont manifesté dans le pays, dont 8200 à Paris.

Haro de l'opposition sur M. Jean-Michel BLANQUER

L'opposition a unanimement soutenu le mouvement. Quoique toujours éclatée, la gauche a saisi l'occasion de se faire entendre sur une thématique chère à son électorat. Ainsi, en dépit de la présence dans le cortège parisien de la quasi-totalité des candidats de gauche à la présidentielle : la socialiste Anne HIDALGO, l'Insoumis Jean-Luc MELENCHON, le communiste Fabien ROUSSEL ou encore la candidate "envisagée" Christiane TAUBIRA (l'écologiste Yannick JADOT défilait à Grenoble), aucune "photo de famille" n'a permis de sceller un consensus – rare en ce moment. M. MELENCHON a toutefois ironisé sur la capacité du ministre de l'Education nationale Jean-Michel BLANQUER qui "a à moitié démolé l'école mais a réussi à mettre tout le monde d'accord, c'est pas mal". "Il faut changer de ministre pour pouvoir restaurer la confiance", a estimé M. JADOT à moins de deux mois de la présidentielle. "C'est inconcevable que le corps enseignant soit mal traité comme il l'est", a estimé Mme TAUBIRA. "L'école a été largement abîmée par la politique conduite" par l'exécutif, a abondé la maire de Paris qui s'est fait siffler et interpellé par des manifestants reprochant au PS d'être responsable des dégradations des conditions de travail dans l'enseignement ces dernières années.

La droite n'était cependant pas en reste pour attaquer l'exécutif. C'est une grève "contre M. BLANQUER et ce gouvernement, leur vision kafkaïenne du protocole sanitaire !", a répliqué le président du groupe LR de l'Assemblée nationale Damien ABAD, conseiller Education de la candidate Valérie PECRESSE, au ministre qui moquait une "grève contre le virus". "Le gouvernement fait n'importe quoi et pourrait la vie des enfants d'abord", a déclaré sur France 2 le candidat d'extrême droite Eric ZEMMOUR, soucieux de trouver l'équilibre entre son opposition au pouvoir sans toutefois défendre une école qu'il souhaite entièrement revoir. "

Le gouvernement promet de revoir la communication et avance d'autres promesses

Le Premier ministre Jean CASTEX a reçu en fin de journée les organisations syndicales, répondant ainsi favorablement à leur demande. A noter que la réunion, particulièrement longue, s'est tenue Rue de Grenelle, et non Rue de Varenne, en présence du ministre de l'Education nationale – M. VERAN y assistait en visio-conférence. Sa présence a été particulièrement appréciée par les syndicats. M. CASTEX les a ensuite assurés d'adaptations possibles pour permettre aux enseignants de se concentrer sur leur mission et à l'exécutif de poursuivre son ambition de garder l'école ouverte : prise de décision interministérielle incluant la santé, amélioration de la communication, acheminement de 70 millions masques chirurgicaux d'ici la fin du mois, mise à disposition de 5 millions de masques FFP2 en maternelle et primaire pour les enseignants volontaires, incitation des collectivités à recourir au fonds de 20 millions d'euros (lequel va être renfloué) pour permettre l'équipement en capteurs de CO₂, recrutement de 3300 contractuels supplémentaires jusqu'à la fin du semestre, de quelques centaines d'assistants d'éducation et de vacataires administratifs, recours de candidats aux concours figurant sur les listes complémentaires.

En matière pédagogique, le report des évaluations de mi-CP a été décidé et celui des épreuves de spécialités du baccalauréat va être envisagé en fonction de l'évolution de l'épidémie.

"C'était un moment de bonne discussion pour aller de l'avant", a résumé sur BFMTV M. BLANQUER.

L'Assemblée nationale : Organigramme - Biographies des députés

Société Générale de presse 13, avenue de l'Opéra, 75039 Paris CEDEX 01. Téléphone 01 40 15 17 89. Télécopie 01 40 15 17 15